

Le général Piquemal hospitalisé sera jugé le 12 mai !

écrit par Christine Tasin | 8 février 2016



Ils ont réussi ! Un Piquemal arrêté comme un malfrat, maltraité comme ils n'osent même pas traiter un migrant pourtant illégal et en haine de la France... Il a 76 ans, et n'a sans doute pas supporté un tel traitement indigne. Ils l'accusent de ne pas avoir quitté la place après la seconde sommation, or on voit clairement sur la video de Bd Voltaire que le général est en train de donner son interview quand les CRS chargent... Il n'a pas pu entendre les sommations...

Comme le conseillait notre avocat Frédéric Pichon, en lien avec l'avocat du général, celui-ci a fait une demande pour repousser le jugement.

Gageons que d'ici là ils espèrent que l'indignation parmi les patriotes et les militaires faiblira, il n'en sera rien. Nous allons faire ce qu'il faut pour que le procès se déroule dans une ambiance qu'ils n'auront jamais vue, avec une mobilisation unique de tous. On a 3 mois pour la préparer.

En attendant un collectif d'avocats est en train de préparer sa riposte à propos de cette arrestation inique, des atteintes

à la liberté d'expression et à l'utilisation de l'état d'urgence contre les Français, patriotes de préférence.